



UNION INTERPARLEMENTAIRE

53^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

DECLARATION

**de la Présidente du Comité de coordination des femmes
parlementaires de l'UIP
la sénatrice Pia Cayetano (Philippines)**

**Nations Unies
New York, 5 mars 2009**

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Hier, l'Union interparlementaire et la Division de la promotion de la femme de l'ONU ont tenu une réunion parlementaire axée sur le rôle des parlements dans la promotion d'une répartition égale des responsabilités entre hommes et femmes. A cet égard, je voudrais remercier la Division de la promotion de la femme de sa coopération. Cette réunion était la cinquième réunion parlementaire organisée conjointement à l'occasion de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme et je voudrais dire combien il est important que des parlementaires participent au travail de la Commission, qu'ils prennent part au débat et combien les informations, échanges et réunions auxquels cet exercice donne lieu leur sont utiles. Il importe en outre que les parlementaires veillent à ce que les décisions prises ici aient un prolongement dans leur pays.

Cette réunion a été une réussite. Elle a rassemblé une centaine de parlementaires venus de 45 pays. Permettez-moi à présent de vous en exposer les résultats.

Je commencerai par une remarque de portée générale. Lorsque nous avons examiné le projet de Conclusions concertées, nous avons remarqué que les parlements étaient visés par la majorité des recommandations, sinon toutes, qu'il s'agisse d'adopter les lois ou le budget, de faire évoluer les mentalités ou de contrôler l'action du gouvernement. Aussi encourageons-nous la Commission à prendre acte de ce rôle dans son rapport. Nul doute que cela inciterait les parlementaires à assurer le suivi des Conclusions dans leurs parlements respectifs.

Plus précisément, j'aimerais vous exposer plusieurs **aspects prioritaires** que nos débats ont permis de mettre en évidence. Certains d'entre eux confirment des recommandations figurant dans le projet de Conclusions concertées, tandis que d'autres concernent plus spécialement les attributions du Parlement.

Il s'agit en premier lieu de la nécessité de prendre en compte le travail au foyer non rémunéré et de lui donner **plus de visibilité**. Il s'agit pour les parlementaires d'un principe général, que ce travail soit accompli par les femmes ou par les hommes - même si chacun sait qu'il est pour l'essentiel confié aux femmes. Sans visibilité, il ne saurait en effet y avoir de protection, de droits, d'avantages, d'inclusion ou de soutien.

En tant que parlementaires, nous pouvons examiner dans nos pays respectifs les instruments dont nous disposons pour mettre en lumière la valeur de ce travail. Pour ce faire, nous devons nous pencher sur les systèmes de comptabilité nationale, demander des études sur l'utilisation du temps et surtout, utiliser le **processus budgétaire national** pour prendre en compte ce travail non rémunéré et accompagner celles et ceux qui s'en acquittent.

Nous avons aussi identifié la nécessité de réduire la **charge que représente le travail non rémunéré** et d'encourager une répartition égale entre hommes et femmes des responsabilités dans ce domaine. Pour ce faire, il faut revoir les cadres législatifs et aligner les politiques et les lois nationales sur les engagements internationaux, en particulier en ce qui a trait à la protection et à l'appui des femmes qui ont une activité professionnelle. La plupart des pays ont ratifié les conventions

de l'Organisation internationale du Travail concernant les travailleurs ayant des responsabilités familiales, la protection de la maternité, les horaires de travail, etc. Il importe que les politiques adoptées donnent lieu à une action concrète sur le terrain et à ce titre les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer.

Mais combien de pays ont effectivement établi et mis en œuvre les lois et politiques nationales requises ? Nous avons passé au crible les différentes politiques nationales, notamment en ce qui concerne le congé parental, l'allaitement et la discrimination à l'égard des travailleuses. Sur ce point, nous avons mis l'accent sur l'importance d'une approche paritaire des tâches familiales et sur la nécessité de prendre des mesures qui encouragent les hommes à y participer plus activement.

Nous avons aussi estimé qu'il convenait de faire évoluer les mentalités et de remédier aux **stéréotypes concernant les hommes et les femmes**. Grâce à leur rôle de faiseurs d'opinion, les parlementaires peuvent en effet faire changer les choses : ils peuvent remettre en cause les stéréotypes et faire évoluer les mentalités. Cela passe avant tout par l'éducation et par la promotion de l'égalité des sexes dans les programmes scolaires et au moyen de programmes d'action locale, mais pas uniquement. Il faut aussi corriger ces stéréotypes au stade de l'élaboration des politiques. Notre rôle de parlementaires est de faire comprendre au public l'importance du travail au foyer et d'attirer l'attention sur le rôle et les responsabilités des hommes dans ce domaine.

Enfin, nous nous sommes intéressés aux **institutions** et en particulier à l'institution parlementaire. Nous avons longuement débattu de ce qu'il était possible de faire pour que le cadre professionnel, et dans notre cas le Parlement, soit plus conforme aux besoins des hommes et des femmes, ainsi qu'à ceux de la famille. L'un des premiers obstacles à la participation des femmes à la vie politique réside dans la difficulté à concilier responsabilités familiales et engagements politiques. Nous avons examiné certaines réformes mises en œuvre par des parlements, mais à dire vrai, les exemples sont peu nombreux. Selon nous, les parlementaires doivent donner l'exemple. C'est pourquoi il faut commencer par instaurer des mesures favorables à la famille dans les parlements et en faire des éléments d'appréciation du bon fonctionnement de l'institution parlementaire.

Le monde vit actuellement un **bouleversement économique majeur**. Dans des moments d'incertitude comme celui-ci, il est nécessaire de veiller à ce que les dépenses publiques consacrées au développement social et à l'égalité des sexes ne soient pas supprimées au profit d'autres priorités. Le risque serait en effet que des réductions des dépenses publiques accentuent la pression à laquelle sont soumis les ménages et se répercutent sur la prise en charge de la famille.

S'il est indéniable que nous traversons une période de crise, c'est peut-être aussi l'**occasion** de revenir sur des modes de fonctionnement discriminatoires et dépassés. Nous espérons que la réponse à la situation actuelle et l'ordre économique mondial qui s'ensuivra permettront de remédier aux déséquilibres et aux préjugés actuels, de prendre en compte les différentes contributions que les femmes apportent à l'économie, de récompenser leur travail et, in fine, de promouvoir une répartition plus équitable des rôles des hommes et des femmes dans la société.

Pour sa part, l'UIP examinera cette question durant la conférence parlementaire internationale sur la crise économique mondiale qu'elle tiendra prochainement. Elle s'efforcera donc aussi de fournir une contribution utile en vue de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale, qui doit se tenir à New York en fin d'année.

Pour terminer, je voudrais vous faire part de l'intérêt qu'ont exprimé les nombreux parlementaires présents hier, ainsi que de leur engagement à donner un prolongement, dans leurs pays respectifs, à certaines de nos discussions. Les participants se sont également engagés à assurer le suivi des Conclusions concertées de la Division de la condition de la femme dans leurs parlements respectifs. Nous sommes convaincus que si chacun d'entre nous remplit le rôle qui est le sien, les choses avanceront.

Je vous remercie de votre attention.